

RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Le Comité permanent des affaires législatives présente son deuxième rapport :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 11 janvier 2021, à 13 heures, dans la salle 255 du Palais législatif.

Question à l'étude :

Le rapport annuel du Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020.

Composition du Comité :

- M. JOHNSTON (Assiniboia);
- M. LAGASSÉ;
- M^{me} LATHLIN;
- M. SMITH (Lagimodière);
- M^{me} SMITH (Point Douglas);
- M^{me} la *ministre* SQUIRES.

Le Comité a élu :

- M. SMITH (Lagimodière) à la présidence;
- M. JOHNSTON (Assiniboia) à la vice-présidence.

Conformément à l'ordre sessionnel que l'Assemblée a adopté le 7 octobre 2020 et qu'elle a modifié le 3 décembre 2020, l'application du paragraphe 83(2) du *Règlement* est suspendue pour la réunion du 11 janvier 2021 et la composition du Comité passe à six députés (quatre députés du gouvernement et deux députés de l'opposition officielle).

Député ne siégeant pas au Comité et étant intervenu :

M. le *ministre* GERRARD

Personne étant intervenue :

M^{me} Ainsley Krone, protectrice adjointe des enfants et des jeunes du Manitoba

Rapport étudié et adopté :

Le Comité a examiné le rapport annuel du Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020 et l'a adopté sans modifications.

Le président,

Rapport présenté par :

M. SMITH (Lagimodière)

Le 11 janvier 2021